

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie et à laquelle sont présents :

Jean Bouchard, conseiller du district n° 1  
Boris Chassagne, conseiller du district n° 3  
Dominique Lebeau, conseiller du district n° 4  
David Bowles, conseiller du district n° 7  
Martin Croteau, conseiller du district n° 8

Sont absents :

Martin Smith, conseiller du district n° 2  
Jean-Pierre Roy, conseiller du district n° 5  
Hugues Létourneau, conseiller du district n° 6

Sont également présents :

Mario Gerbeau, greffier  
Georges Pichet, directeur général

---

#### Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

Le greffier constate que le quorum est atteint puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2017-05-117)

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau  
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant le point 3.1 « *Modification du Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives aux bâtiments et un emprunt de 3 007 425 \$ (2015-127)* » et en ajoutant le point 6.6 « *Adjudication du contrat d'approvisionnement n° 17ÉQUI01 ayant pour objet l'acquisition d'un chargeur sur roues avec équipements et autorisation à entreprendre les démarches pour la disposition du souffleur à neige de marque Vohl 1979* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-118)

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017 avec dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

---

### Annonces des membres du conseil

Une période d'annonces de la part des membres du conseil est tenue de 19 h 35 à 19 h 52.

---

### Première période de questions

Cette période de questions débute à 19 h 52 et se termine à 21 h 43. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- Mme Corine Demars - dépliant Logis des aulniers.
- 

### Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 13 avril 2017

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 13 avril 2017, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

---

(2017-05-119)

### Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 18 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-170518-2.2 Participation au Programme de supplément au loyer 2017-2018 – marché privé de la Société d'habitation du Québec (SD-2017-1793);

CA-170518-2.3 Approbation du rapport d'activités du Fonds de développement des territoires (SD-2017-1829);

CA-170518-2.4 Adoption du rapport des activités 2016 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SD-2017-1993);

CA-170518-4.2 Versement d'une aide financière au Fonds « inondations printanières » de la Croix-Rouge, spécifiquement pour l'intervention en cours au Québec (SD-2017-2258);

CA-170518-5.1 Nomination de la vérificatrice générale (SD-2017-2130);

CA-170518-6.3 Avis de non-reconduction de la partie du contrat 2015-AGG570 (APP-14-204) pour l'entretien des systèmes électriques des bâtiments municipaux relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2017-1819);

CA-170518-6.4 Adjudication du contrat 2017-GDE-683 (APP-17-073) pour l'exécution de travaux électriques au Centre d'épuration Rive-Sud et aux postes de pompage d'assainissement des eaux usées (SD-2017-2080);

CA-170518-6.5 Adjudication de la partie du contrat 2017-BAT-803 (APP-17-057) pour l'exécution de travaux de réaménagement des locaux de la Direction du contentieux et de la cour municipale et de la salle G265 de l'Hôtel de Ville, relevant d'une compétence d'agglomération et emprunt au fonds de roulement (SD-2017-2226);

CA-170518-8.1 Adoption du *Règlement CA-2017-265 autorisant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants dans le cadre des activités d'agglomération pour l'année 2017 et décrétant, à cette fin, un emprunt* (SD-2017-1443);

CA-170518-8.2 Approbation d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant la mise en opération et la gestion d'un service de bateaux-passeurs reliant les rives de ces deux villes pour les années 2017, 2018 et 2019 (SD-2017-1928);

CA-170518-8.4 Adoption du *Règlement CA-2017-270 modifiant le Règlement CA-2013-199 ordonnant l'acquisition de véhicules et décrétant à cette fin un emprunt* (SD-2017-2058);

CA-170518-8.5 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Société de transport de Longueuil concernant l'augmentation du service de transport en commun sur les lignes expresses 80, 83 et 84 (SD-2017-1991);

CA-170518-8.6 Approbation du Règlement L-75 adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2017-2106);

CA-170518-8.7 Approbation du Règlement L-76 adopté par le conseil d'administration Réseau de transport de Longueuil (SD-2017-2107);

CA-170518-8.8 Approbation du Règlement L-77 adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2017-2109);

CA-170518-8.9 Entérinement d'un protocole entente 2017 à intervenir entre la Ville et Développement économique DEL concernant la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) (SD-2017-2105);

D'EXPRIMER une orientation défavorable relativement aux sujets suivants :

CA-170518-4.1 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 13 avril 2017 préparée par la Direction des finances (SD-2017-2008);

CA-170518-6.2 Adjudication du contrat 2016-BAT-820 (APP-17-044) pour l'exécution de travaux de construction de l'écocentre Marie-Victorin situé au 1140, boulevard Marie-Victorin (SD-2017-1975).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-120)

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour: Les conseillers J. Bouchard, B. Chassagne, D. Lebeau, D. Bowles.

Vote contre: Le conseiller M. Croteau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Jean Bouchard : Commission de la sécurité publique;
  - Boris Chassagne : Commission de l'environnement et de l'aménagement;
  - Dominique Lebeau : Commission du budget, des finances et de l'administration.
- 

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et au Réseau de transport de Longueuil (RTL)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et il mentionne qu'il n'a pu assister à la réunion du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

---

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 30 mars au 30 avril 2017 pour les sommes respectives de 1 252 869,18 \$ et 9 978 418,91 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

(2017-05-121)

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'état dressé par le trésorier en date du 15 mai 2017, lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées pour l'année 2015 n'ont pas été payées en tout ou en partie;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ORDONNER au greffier de vendre à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, le 28 juin 2017 à 11 h, les immeubles décrits sur l'état déposé par le trésorier afin de satisfaire au paiement des taxes et droits sur les mutations immobilières ainsi que les pénalités, intérêts et frais s'y rapportant qui demeurent dus pour les années 2015, 2016 et 2017;

D'AUTORISER le trésorier ou l'assistant-trésorier à enchérir et acquérir ces immeubles au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Présentation et dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2016 de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert

M. Vincent Trudel, président de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert, présente le rapport annuel 2016 de cet organisme. Cette présentation a lieu de 21 h 58 à 22 h 29.

Il est procédé au dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2016 de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert.

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur des Ressources humaines et des communications et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 30 mars au 30 avril 2017.

---

(2017-05-122)

Conclusion d'une entente de transfert entre le Comité de retraite du régime de retraite des cols blancs de la Ville de Longueuil et le Comité de retraite du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE le Comité de retraite du régime de retraite des cols blancs de la Ville de Longueuil et le Comité de retraite du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert se sont entendus sur les modalités d'une entente de transfert concernant les participants qui n'étaient pas des employés cols blancs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, qui le sont devenus à la suite de la fusion des régimes de retraite et qui avaient par conséquent été exclus du rapport de scission du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert, une telle entente doit être conclue par la ville;

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

DE CONCLURE l'entente de transfert intervenue entre le Comité de retraite du régime de retraite des cols blancs de la Ville de Longueuil et le Comité de retraite du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert ayant pour objet le transfert des participants qui n'étaient pas des employés cols blancs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, qui le sont devenus à la suite de la fusion des régimes de retraite et qui avaient par conséquent été exclus du rapport de scission du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-123)

Comblement temporaire du poste de chef de la Division des arts et de la culture

CONSIDÉRANT QUE madame Michelle Roux-Bordage, chef de la Division des arts et de la culture, débutera un congé de maternité au début du mois juillet prochain;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller Jean Bouchard

D'EMBAUCHER madame Nadine Mercier au poste de chef de la Division des arts et de la culture, pour la durée du congé de maternité de madame Michelle Roux-Bordage, avec entrée en fonction le ou vers le 27 juin 2017, suivant les conditions de travail prévues au protocole du personnel cadre présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-124)

Conclusion d'une entente triennale de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT la récente annonce du ministre de la Culture et des Communications à l'effet que des sommes sont disponibles aux fins de la conclusion d'ententes triennales de développement culturel, et ce, à compter de 2017;

CONSIDÉRANT QUE le ministère ne conclura pas d'autres ententes avant le printemps 2020;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine entente devant être conclue avec le ministère devra par conséquent comporter un menu d'actions couvrant une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la bibliothèque, des arts et de la culture a élaboré un tel menu d'actions;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'entente constitue un levier de développement culturel permettant de réaliser des projets novateurs dans le cadre de la politique culturelle de la ville;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

DE CONCLURE avec le ministère de la Culture et des Communications une entente triennale de développement culturel comprenant une dépense maximale de 91 500 \$ pour la ville répartie comme suit : 21 500 \$ pour 2018, 45 000 \$ pour 2019 et 25 000 \$ pour 2020;

D'ADOPTER le menu d'actions de développement culturel élaboré par la Direction de la bibliothèque, des arts et de la culture;

D'AUTORISER la directrice de la bibliothèque, des arts et de la culture à signer une telle entente ainsi que tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-125)

Adjudication d'un contrat de services professionnels n° 2017-20 ayant pour objet la fourniture d'un programme d'aide aux employés

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Jean Bouchard

D'ADJUGER le contrat n° 2017-20 ayant pour objet la fourniture d'un programme d'aide aux employés pour une durée de cinq ans à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Groupe Pro Santé inc.* sur la base des prix fournis dans l'offre de service; la tarification étant fixe pour les deux premières années du contrat, avec un ajustement de prix annuel pour les années subséquentes suivant l'indice de variation du prix à la consommation (IPC), région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année précédente; la valeur totale du contrat étant estimée à 23 543,20 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense relative au contrat au poste budgétaire n° 02 161 00 418;

D'AUTORISER le directeur des ressources humaines et des communications à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-126)

Adjudication du contrat d'approvisionnement n° 17LSCV08 ayant pour objet la fourniture et l'installation d'un module de glissoires d'eau

Il est proposé par le conseiller Martin Croteau  
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 17LSCV08 ayant pour objet la fourniture et l'installation d'un module de glissoires d'eau à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Aquam Inc.*, sur la base du prix forfaitaire apparaissant sur le bordereau de prix; La valeur du contrat étant de 51 389,40 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-700-17-720;

D'AUTORISER le trésorier à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Votent pour: Les conseillers J. Bouchard, D. Lebeau, D. Bowles et M. Croteau.

Vote contre: Le conseiller B. Chassagne.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2017-05-127)

Adjudication du contrat d'approvisionnement n° 17ENV06 ayant pour objet la fourniture et la livraison de contenants de collecte à deux compartiments

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau  
appuyé par le conseiller Jean Bouchard

D'ADJUGER le contrat n° 17ENV06 ayant pour objet la fourniture et livraison de contenants de collecte à deux compartiments à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Les Industries B.R. Métal inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 60 856,27 \$ toutes taxes comprises; la présente adjudication étant toutefois conditionnelle à l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « Hors Foyer d'Éco Entreprises Québec »;

D'IMPUTER une partie de la dépense au poste budgétaire 22-300-50-720;



D'AUTORISER le trésorier à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-128)

Adjudication du contrat de construction n° 17GN01 ayant pour objet la réfection des infrastructures de la rue Riverside - tronçon 2017

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller Jean Bouchard

D'ADJUGER le contrat de construction n° 17GN01 ayant pour objet la réfection des infrastructures de la rue Riverside - tronçon 2017 à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Les entreprises Canbec construction inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 8 888 981,30 \$, toutes taxes comprises; la présente adjudication étant toutefois conditionnelle à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du *Règlement décrétant une dépense de 9 652 485,39 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux de réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre le prolongement de l'avenue d'Anjou et la limite sud de la ville, d'une partie du boulevard Simard et de l'avenue du Rhône* (2017-151);

D'AUTORISER le chef du service du génie à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-129)

Adjudication du contrat d'approvisionnement n° 17ÉQUI01 ayant pour objet l'acquisition d'un chargeur sur roues avec équipements et autorisation à entreprendre les démarches pour la disposition du souffleur à neige de marque Vohl 1979

CONSIDÉRANT QUE le souffleur à neige de marque Vohl, n° de série NY566, année 1979 doit être remplacé puisque les pièces de rechange ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT QUE pour palier aux besoins, un appel d'offres a été lancé dans le but d'acquérir un chargeur articulé sur roues avec équipements;

CONSIDÉRANT que suivant l'analyse des soumissions reçues, les quatre plus basses soumissions ont été jugées non conformes et doivent donc être rejetées;

Il est proposé par le conseiller Martin Croteau  
appuyé par le conseiller Jean Bouchard

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 17ÉQUI01 ayant pour objet l'acquisition d'un chargeur articulé sur roues avec équipements à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Nortrax Québec inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant pour sa part estimée à 419 083,87 \$ (toutes taxes comprises);

D'AUTORISER la Direction des travaux publics à entreprendre les démarches afin de disposer, en faveur du plus haut soumissionnaire, du souffleur à neige de marque Vohl, n° de série NY566, année 1979;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire n° 22-300-61-760;

D'AUTORISER le trésorier à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-130)

Autorisation à un membre du conseil de participer au colloque annuel de Les Arts et la Ville

CONSIDÉRANT QUE le 30<sup>e</sup> colloque annuel de *Les Arts et la Ville* aura lieu du 31 mai au 2 juin 2017 à Montmagny;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité qu'un membre du conseil assiste à cet événement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), tout membre du conseil doit, pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil;

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

D'AUTORISER le conseiller Boris Chassagne à assister au Colloque de *Les Arts et la Ville* qui aura lieu du 31 mai au 2 juin à Montmagny et à dépenser en conséquence un montant maximal de 1 400 \$ représentant les frais d'inscription, ainsi que les frais de transport, d'hébergement et de repas;

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire n° 02-111-0-314.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-131)

Demande de subvention dans le cadre du « Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »

Il est proposé par le conseiller Jean Bouchard  
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

DE DÉSIGNER la directrice de la bibliothèque, des arts et de la culture comme mandataire de la ville pour produire et déposer au nom de celle-ci une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du « Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-132)

Dénonciation de la mise en place de la nouvelle politique de financement du transport collectif dans la région métropolitaine proposée par l'Autorité régionale de transport métropolitain

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), le législateur a mis en place une nouvelle structure de gouvernance du transport collectif de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain propose une nouvelle politique de financement du transport collectif dans la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QU'une hausse des contributions de l'ordre de 8 M \$ pourrait résulter annuellement de cette politique pour le conseil d'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de cette hausse pour la ville de Saint-Lambert pourrait s'élever à 520 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette politique n'apporte rien de tangible pour les usagers du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE cette politique de financement ne tient pas compte de l'impact majeur qui est à prévoir après 2021 en raison de la mise en service du réseau électrique métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE les experts du Réseau de transport de Longueuil responsables de commenter la politique dénoncent pour leur part le peu de changement découlant des nouvelles dispositions;

CONSIDÉRANT l'absence de transparence sur la détermination du cadre financier de cette nouvelle politique de financement;

CONSIDÉRANT l'absence de dispositions transitoires.

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau  
appuyé par le conseiller Martin Croteau

DE DÉNONCER au gouvernement du Québec la mise en place de la nouvelle politique de financement du transport collectif de la région métropolitaine de Montréal proposée par l'Autorité régionale de transport métropolitain, laquelle devra ultimement être adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-133)

Approbation de la programmation de travaux en lien avec le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

CONSIDÉRANT QUE la ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de*

*la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

CONSIDÉRANT QUE la ville doit respecter les modalités de ce guide pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Martin Croteau

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* qui s'appliquent à la ville;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée à la ville dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'ATTESTER par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

D'AUTORISER le chef du Service du génie à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-05-134)

---

Nomination d'un membre au comité de retraite du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert et approbation des signataires autorisés

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12.01 du *Règlement concernant le régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert* (2010-66), le comité de retraite est l'administrateur de ce régime;

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Maude Clossey avait été nommée au sein du comité à titre de membre participant désigné par la ville et que celle-ci n'est plus à l'emploi de la ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler cette vacance;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire de procéder à une mise à jour de la liste des signataires autorisés du régime;

Il est proposé par le conseiller David Bowles  
appuyé par le conseiller Martin Croteau

DE DÉSIGNER M. Philippe Roy à titre de membre participant du comité de retraite du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert;

D'APPROUVER la nomination des signataires autorisés suivant les formulaires prescrits, aux fins d'administration du régime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2017

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 21 mars 2017 du comité consultatif d'urbanisme.

---

(2017-05-135)

Dérogation mineure - 425, avenue Birch

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2017;

CONSIDÉRANT la tenue de la consultation publique lors de la séance ordinaire du 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas statué sur la demande de dérogation mineure lors de cette séance;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 425, avenue Birch afin de réduire la distance entre le mur arrière d'un garage et la ligne arrière du terrain à 0,95 mètre, alors que l'article 6.2 du *Règlement de zonage* (2008-43) prévoit que la distance entre le garage et la ligne arrière doit être d'au moins 1,2 mètre, le tout sous réserve du dépôt auprès du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection d'une entente de réalisation de travaux signée par le requérant et ses deux voisins arrière.

Votent pour: Les conseillers J. Bouchard, B. Chassagne, D. Bowles et M. Croteau.

Vote contre: Le conseiller D. Lebeau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

Consultation publique - 906, place de l'Île-de-France

La consultation débute à 22 h 53.

La chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection présente la teneur de la demande de dérogation mineure ayant pour objet de rendre conforme la marge arrière de la maison existante.

*Questions ou commentaires*

Aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est fait en ce qui a trait à cette demande de dérogation mineure

La consultation prend fin à 22 h 56.

---

(2017-05-136)

Dérogation mineure - 906, place de l'Île-de-France

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2017;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 906, place de l'Île-de-France afin de réduire la marge arrière de la maison existante à 6,94 mètres, alors que la grille des spécifications du *Règlement de zonage* (2008 43) prévoit que la marge arrière doit être d'un minimum de 9 mètres dans la zone RA-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Consultation publique - 207, avenue des Pyrénées

La consultation débute à 22 h 57.

La chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection présente la teneur de la demande de dérogation mineure ayant pour objet de permettre la construction d'un étage au-dessus du garage existant dont le mur latéral empiète dans la marge.

*Questions ou commentaires*

Elle répond ensuite à une question portant sur l'absence de lucarne sur la partie du toit situé au-dessus du garage.

La consultation prend fin à 22 h 58.

---

(2017-05-137)

Dérogation mineure - 207, avenue des Pyrénées

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2017;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 207, avenue des Pyrénées afin de réduire la marge latérale droite à 2,2 mètres, pour permettre la construction d'un étage au-dessus du garage existant dont le mur latéral empiète dans la marge, alors que la grille des spécifications du *Règlement de zonage* (2008-43) prévoit que la marge latérale doit être d'un minimum de 2,4 mètres dans la zone RA 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-138)

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale - 207, avenue des Pyrénées

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2017;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 207, avenue des Pyrénées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Consultation publique - 4, 6, 8, avenue Saint-Denis

La consultation débute à 23 h 00.

La chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection présente la teneur du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet l'insertion de deux nouvelles constructions au 4, 6, 8, avenue Saint-Denis.

*Questions ou commentaires*

Elle répond ensuite aux questions de l'assistance ou entend les commentaires suivants qui portent sur cette demande de dérogation mineure :

- la couleur du pourtour des fenêtres;
- la possibilité d'ajouter d'autres éléments architecturaux [des « fantaisies »];
- la couleur de la toiture;
- la possibilité d'aménager un toit vert;
- la possibilité d'identifier la division des bâtiments sur la corniche;
- l'accès au stationnement;
- l'aménagement paysager;
- le zonage;
- la garantie de réalisation du projet;
- la distance entre les balcons et le trottoir;
- le délai pour la réalisation du projet;
- le positionnement des bâtiments proposés.

La consultation prend fin à 23 h 12.

---

(2017-05-139)

Demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 4, 6, 8, avenue Saint-Denis

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2017;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour les deux nouvelles constructions à être érigées au 4, 6, 8, avenue Saint-Denis aux conditions suivantes :

- que les poteaux de la galerie aient un fût minimum de 8 pouces, alors que les barrotins doivent avoir un fût de 1 ½ à 2 pouces;
- que les poteaux de la galerie ainsi que les barrotins soient de bois peint plutôt que de bois traité;
- que des détails de brique ou autres doivent marquer l'endroit où se trouve le mur mitoyen;
- que le comité de démolition statue en faveur de la démolition des bâtiments existants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-140)

Demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 55, rue de Bretagne

CONSIDÉRANT l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 55, rue de Bretagne suivant les résolutions n° 2014-12-290 et 2016-11-311;

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2017;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER les modifications au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentées pour l'immeuble situé au 55, rue de Bretagne, aux conditions suivantes :

- qu'il n'y ait pas de lucarne à la gauche du toit;
- que le pignon du toit, au-dessus de la porte d'entrée, soit plus large de façon à diminuer la pente; des fenêtres pouvant être ajoutées dans ce pignon.

Votent contre: Les conseillers J. Bouchard, B. Chassagne et D. Bowles.

Votent pour: Les conseillers D. Lebeau et M. Croteau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---



(2017-05-141) Demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 20, rue du Prince-Arthur

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2017;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage du nouveau restaurant nommé « Les Assoiffés - Bistro » situé au 20, rue du Prince-Arthur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-142) Demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 590, rue Logan

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2017;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 590, rue Logan, à la condition qu'une attention particulière soit portée afin de protéger l'arbre près de l'entrée charretière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2017-05-143) Demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 455, avenue de Brixton

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2017;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne  
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 455, avenue de Brixton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Seconde période de questions

Aucune question n'a été posée lors de cette période.

---

Période de commentaires des membres du conseil

Une période de commentaires des membres du conseil est tenue de 23 h 15 à 23 h 30.

---

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 23 h 30.

---

---

Alain Dépatie  
Maire

---

Mario Gerbeau  
Greffier